

CARTE « POUR RAISON PATRIOTIQUE »

Pour les titulaires d'un statut de reconnaissance nationale

Réduction : Gratuité sur présentation de la carte

⊙ 1^e classe

⊙ trajet simple

⊙ 2^e classe

⊙ trajet aller-retour

OU L'UTILISER ?

En voyage national : pour un trajet entre deux gares ou points d'arrêt belges. Valable également sur le réseau STIB, TEC, De Lijn.

En voyage international : pour un trajet jusqu'au point frontière dans les trains internationaux classiques.

POUR QUI ?

Pour les titulaires d'un statut de reconnaissance nationale ou la veuve/le veuf de celui-ci/ celle-ci.

COMMENT L'OBTENIR ?

Au guichet d'une gare muni(e):

- de l'attestation délivrée par une des trois autorités publiques (La Défense, Le Service des Pensions du Secteur Public ou du Service Public Fédéral de Sécurité Sociale) ;
- de la carte d'identité.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous rendre au guichet, vous pouvez mandater une personne de votre entourage pour y aller à votre place. Celle-ci se munira de votre carte d'identité (carte d'identité du demandeur).

Le vendeur lie votre « Carte pour raison patriotique » à votre carte MOBIB.

- Pas encore de carte MOBIB personnalisée et enregistrée à la SNCB ? Le vendeur la confectionne, 5€ de frais de confection seront demandés.
- Déjà une carte MOBIB personnalisée SNCB ? Le vendeur lie la « Carte pour raison patriotique » à la carte MOBIB, sans frais.
- Déjà une carte MOBIB personnalisée STIB/TEC/DE LIJN mais non-enregistrée à la SNCB ? Le vendeur l'enregistre et lie la « Carte pour raison patriotique » à la carte MOBIB, sans frais.

La validité de la « Carte pour raison patriotique » est de 5 ans.

En cas de perte ou de vol de votre carte MOBIB où votre carte était liée, un duplicata de votre carte MOBIB ainsi que ce qu'il y était lié peut être émis moyennant paiement du droit de confection*.

SUR QUEL SUPPORT ?

Chargée sur une carte MOBIB personnalisée et enregistrée à la SNCB.



COMMENT L'UTILISER ?

- La « Carte pour raison patriotique » liée à la carte MOBIB est nominative et non cessible. Elle vaut titre de transport en 1e et 2e classe et offre la gratuité du transport à la SNCB.
- Elle permet d'effectuer un nombre illimité de voyages en 1e ou 2e classe sur le réseau SNCB.
- Elle permet également de circuler sur le réseau De Lijn et TEC qui reconnaissent le contrat « patriotique SNCB ».
- Pour le réseau STIB, adressez-vous à la STIB afin de faire lier le contrat « patriotique » auprès de la STIB.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre Carte est pourvue d'un code-barres qui ouvre les portiques à l'aéroport. Présentez votre carte au lecteur.
- La « Carte de priorité pour l'occupation d'une place assise » et la « Carte accompagnateur gratuit » peuvent être utilisées simultanément avec la « Carte pour raison patriotique ».

A QUEL PRIX ?

La « Carte pour raison patriotique » est chargée gratuitement sur votre MOBIB.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MOBIB ?

Voir fiche « Support de votre titre de transport ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

Pas remboursable.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport-Zaventem, vous ne payez pas le supplément de la Redevance Diabolo.

Si vous utilisez votre « Carte pour raison patriotique » dans le train à grande vitesse « ICE » sur le trajet entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, acquittez-vous d'un supplément séparé. Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur responsable de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

